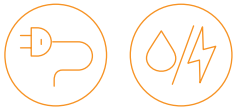


CUMULABLE AVEC LA PRIME À LA CONVERSION

LE BONUS ÉCOLOGIQUE

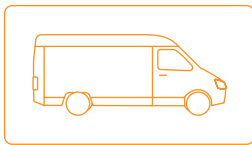
LE BONUS ÉCOLOGIQUE PERMET DE RECEVOIR, SANS CONDITIONS DE REVENUS, UNE AIDE À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE NEUF OU D'OCCASION OU D'UN VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE NEUF.



POUR UNE CAMIONNETTE NEUVE, ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE

ÊTRE MAJEUR ET DOMICILIÉ EN FRANCE

La demande d'aide doit être formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du véhicule ou de la date de versement du 1^{er} loyer, dans le cas d'une location.



ÊTRE UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE RECHARGEABLE

ÊTRE ACHETÉ OU LOUÉ DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE 2 ANS OU PLUS

ÊTRE UN VÉHICULE NEUF (véhicule n'ayant jamais été immatriculé, ni en France ni à l'étranger)

ÊTRE IMMATRICULÉ EN FRANCE DANS UNE SÉRIE DÉFINITIVE

NE PAS ÊTRE VENDU DANS L'ANNÉE QUI SUIT L'ACHAT OU LA LOCATION, NI AVANT D'AVOIR PARCOURU AU MOINS 6 000 KM. Il faut donc garder son véhicule au moins un an avant de le revendre selon le décret du 26 avril 2022



DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

VÉHICULES ÉLECTRIQUES Taux: CO ₂ = 0g/km Prix d'achat: ≤ 47 000€	27% du prix plafonné à 6 000€	27% du prix plafonné à 5 000€
	PERSONNE MORALE	
	Plafonné à 4 000€	Plafonné à 3 000€
CAMIONNETTES NEUVES ÉLECTRIQUES Taux: CO ₂ = 0g/km	40% du prix plafonné à 7 000€	40% du prix plafonné à 6 000€
	PERSONNE MORALE	
	Plafonné à 5 000€	Plafonné à 4 000€
VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE Taux de CO ₂ entre 21 et 50g/km Prix d'achat: de 50 000€ au max. Autonomie > à 50 km	1 000€	0€

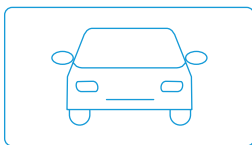


POUR UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

ÊTRE MAJEUR ET DOMICILIÉ EN FRANCE

AIDE DE **1 000€**

Sans conditions de ressources



AVOIR UN TAUX D'ÉMISSION DE CO₂ ÉGAL À 0G/KM (véhicule électrique)

ÊTRE ACHETÉ OU LOUÉ DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE 2 ANS OU PLUS

AVOIR ÉTÉ IMMATRICULÉ POUR LA 1^{ÈRE} FOIS DEPUIS 2 ANS OU PLUS SUIVANT LA FACTURATION OU LE VERSEMENT DU 1^{ER} LOYER

ÊTRE IMMATRICULÉ EN FRANCE DANS UNE SÉRIE DÉFINITIVE

NE PAS APPARTENIR À UN MEMBRE DU MÊME FOYER FISCAL

NE PAS ÊTRE VENDU DANS LES 2 ANS SUIVANT LA DATE DE FACTURATION OU DE VERSEMENT DU 1^{ER} LOYER

EN +

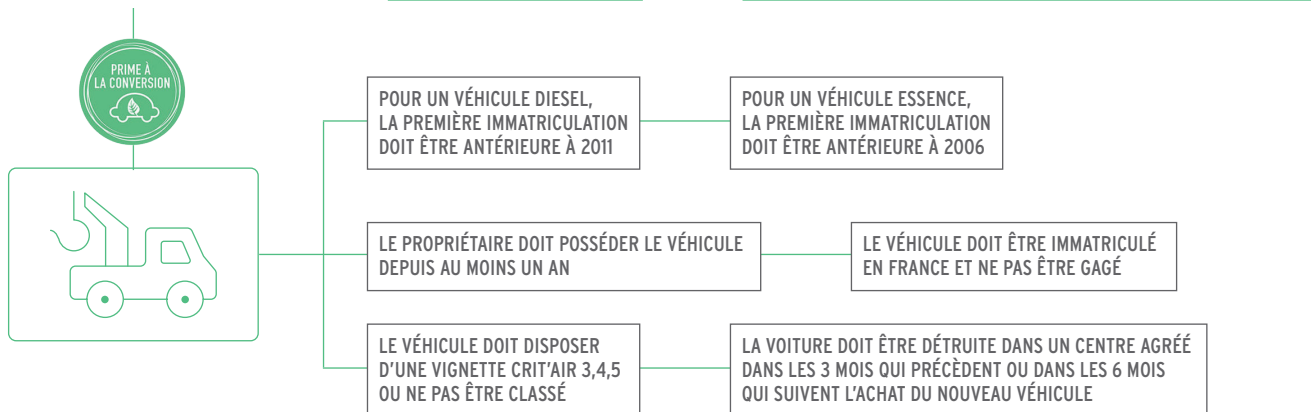
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE SURPRIME SI VOUS HABITEZ OU TRAVAILLEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION MOBILITÉ (ZFE) ET QUE VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE VOUS A VERSÉ UNE AIDE POUR ACHETER OU LOUER UN VÉHICULE PROPRE. LE MONTANT DE LA SURPRIME EST IDENTIQUE À L'AIDE VERSÉE PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, DANS LA LIMITE DE 1000€.

CUMULABLE AVEC
LE BONUS
ÉCOLOGIQUE

LA PRIME À LA CONVERSION

IL EST POSSIBLE DE BÉNÉFICIER DE LA PRIME À LA CONVERSION POUR METTRE UN ANCIEN VÉHICULE À LA CASSE ET EN ACQUÉRIR UN NOUVEAU MOINS POLLUANT.

QUELLES CONDITIONS ?



EN +

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER JUSQU'À 3 000€ POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE THERMIQUE NEUF OU D'OCCASION, ET JUSQU'À 5 000€ POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE, NEUF OU D'OCCASION, ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE RECHARGEABLE DONT L'AUTONOMIE EN MODE ÉLECTRIQUE EST SUPÉRIEURE À 50 KM.

N'OUBLIEZ PAS
LES AIDES
LOCALES

EN PRATIQUE

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES À UNE MOBILITÉ MOINS POLLUANTE, LE GOUVERNEMENT A MIS EN PLACE PLUSIEURS PLATEFORMES



primealaconversion.gouv.fr

PRIME À LA CONVERSION

Pour déposer votre demande et consulter toutes les informations relatives au dispositif.



FICHE D'INFORMATIONS



jechangemavoiture.gouv.fr

JE CHANGE MA VOITURE

Pour évaluer le coût d'utilisation de votre véhicule et l'ordre de grandeur du bénéfice économique et environnemental réalisé grâce à l'achat d'un véhicule plus propre.



je-roule-en-electrique.fr

JE ROULE EN ÉLECTRIQUE

Pour vous informer sur le véhicule électrique.

POUR EN SAVOIR +



PLUS FORTS. ENSEMBLE.